

# L'APPROCHE ERGONOMIQUE POUR RENDRE LA SALLE DE TRAITE PLUS FONCTIONNELLE

## Présentation générale

**Mise à jour :** Février 2005

**Rédacteur :** Matthieu ABELLA, Maison de l'Elevage du Gers

## Descriptif de la solution

Il s'agit de réduire la pénibilité du travail de l'éleveur laitier dans sa salle de traite, en facilitant la manutention des animaux et en rationalisant les différentes tâches effectuées au cours de la traite.

## Mode d'emploi / organisation

### **Cas concret du GAEC de Las Plagnos**

Le GAEC de Las Plagnos est une exploitation agricole à dominante laitière, dirigée par Michel et Elie Augé. Les 2 chefs d'exploitation ont embauché un salarié à temps plein, essentiellement pour les seconder lors de la traite.

L'élevage est situé à Mouchès, dans le canton de Montesquiou et dispose d'un quota laitier de 350 000 litres, produit par 70 vaches. La SAU s'élève à 160 hectares, répartis en 30 hectares de blé, 45 ha de tournesol, 25 ha de maïs et 60 ha de prairies et de jachères.

Le GAEC a traversé une phase difficile à partir de 1998, quand Michel Augé a été victime d'un accident de travail important, lors de la manipulation d'un animal.

La survie de l'exploitation était alors suspendue à une question : comment Mr Augé allait-il exercer son métier malgré le handicap hérité de l'accident. Le maintien de son activité, qui est essentiellement orientée vers la production laitière (traite et conduite du troupeau) a donc nécessité pour les 2 membres du GAEC une réflexion axée sur les conditions de travail dans la salle de traite.

Le conseiller de secteur MSA basé dans le canton de Mirande a orienté Mr Augé vers le service départemental de prévention de la MSA, et vers l'AGEFIPH (Fonds pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées).

Le service prévention de la MSA, en collaboration avec la Maison de l'Elevage, est intervenu dans le cadre d'un conseil technique et ergonomique auprès du GAEC de Las Plagnos. Les agents de ces 2 organismes ont assisté à la traite et observé scrupuleusement les éleveurs. Ils ont ainsi déterminé les marges de progrès et les adaptations à mettre en œuvre, à la fois vis à vis des habitudes et des installations, pour rendre la salle de traite plus fonctionnelle.

Un rapport a été remis à l'AGEFIPH, qui a financé une partie du projet (voir la partie « coût »).

### **Règles spécifiques de mise en oeuvre**

Voici les marges de progrès détectées par les agents de la MSA et de la Maison de l'Élevage et développées dans le rapport remis à l'AGEFIPH :

- Retour des vaches de la salle de traite à la stabulation :
  - Situation initiale : un seul couloir de retour, présence d'un pont en tête de fosse pour que les vaches puissent passer du quai extérieur au couloir de retour
  - Gêne occasionnée : salle de traite « coupée » de la laiterie, pour accéder à la fosse les éleveurs devaient franchir le pont à l'aide de 2 escaliers de 5 marches chacun 4 à 6 fois par traite.
  - Amélioration : suppression du pont par la création d'un second couloir de retour côté extérieur.

Les gains en terme de confort de travail ont été considérables puisque la salle de traite et la laiterie sont désormais de plain-pied, les éleveurs n'ont plus besoin d'emprunter les escaliers pour se rendre dans la fosse (*économie de temps, moins de fatigue, protection des articulations*)

- Quais de traite
  - Situation initiale : quais de traite trop bas, tubes de contention droits, portes d'entrée et sortie du quai à commandes manuelles.
  - Gêne occasionnée : posture de travail non idéale pour le dos des éleveurs, mauvaise protection contre les coups de pied des animaux, ouverture et fermeture des portes difficiles.
  - Amélioration : rehaussement du quai, mise en place de tubes suspendus plus adaptés pour la contention (lices sinusoïdales), installation d'un système de commande pneumatique pour les portes.

Les animaux, mieux contenus grâce aux tubes coudés et donc moins sujets à donner des coups de pieds, sont à bonne hauteur pour une posture de travail correcte du trayeur (*protection du dos, sécurité vis à vis des animaux*). La hauteur à laquelle se situent les trayons est plus conforme à la grande taille de Mr Augé.

L'ouverture et la fermeture des portes du quai sont effectuées très aisément grâce à des leviers accessibles en plusieurs points de la fosse (*protection des bras, diminution du stress auditif*). Le système de commande pneumatique fonctionne grâce à son raccordement sur le circuit de vide de la machine à traire.

Les quais sont désormais accessibles par 2 escaliers métalliques équipés de 2 rampes afin de s'aider des bras pour les gravir et les descendre.

- Soins aux jeunes génisses
  - Situation initiale : malgré leur logement dans un local mitoyen à la laiterie, l'alimentation des jeunes (assurée pendant la traite) réclamait aux éleveurs de porter des bidons de 20 litres hors du bloc de traite, puis de contourner le local en question pour accéder aux seaux.
  - Gêne occasionnée : porter les bidons dans des escaliers et sur une distance trop longue.
  - Amélioration : ouverture d'une porte entre la laiterie et le local de logement des génisses, réaménagement des boxes afin que les seaux soient face à cette porte, acquisition d'un chariot pour transporter les bidons.

La distance parcourue avec les bidons est plus raisonnable : une dizaine de mètres contre 60 auparavant (*moins d'efforts physiques, protection du dos et des bras*).

- **Autres modifications**

- Aire d'attente : l'installation de barrières a permis de supprimer un angle mort dans lequel les dernières vaches à traire se bloquaient régulièrement. Ainsi, les éleveurs montent moins souvent sur l'aire d'attente, car l'entrée des vaches sur les quais est plus naturelle (gain de temps, moins d'efforts physiques).
- Points d'eau : l'eau chaude a été amenée dans la fosse, qui a été équipée également d'un système de nettoyage à haute pression. Le lavage des quais est par ce moyen plus facile.
- Passages d'homme : plusieurs passages d'homme ont été mis en place pour circuler entre l'aire d'attente, les couloirs de retour, la salle de traite, l'aire d'exercice.

**Conditions de réussite :**

Il ne faut pas hésiter à remettre en cause les habitudes instituées, souvent depuis très longtemps, mais aussi à faire du confort et de la sécurité au travail des priorités stratégiques.

Les travaux engagés représentent évidemment un coût, mais le perfectionnement d'un outil utilisé deux fois par jour, tous les jours de l'année, promet un retour sur investissement indiscutable.

<b>Conséquences</b>
---------------------

**Incidences zootechniques**

Pendant la traite, les éleveurs disposent de plus de souplesse et de temps pour affiner le nettoyage des trayons et surveiller l'état de la mamelle, notamment grâce à l'automatisation de l'ouverture et de la fermeture des portes du quai.

Les couloirs de retour débouchent dorénavant sur l'aire d'exercice et non plus sur l'aire de couchage. Cette dernière se détériore donc moins vite.

Le couloir de retour est composé d'une partie initiale murée, puis se poursuit par des barrières mobiles, permettant aux éleveurs de bloquer les vaches à la sortie de la traite si besoin est (par exemple pour les orienter vers l'infirmerie).

La mise en place de tubes coudés sur le quai de traite, plus adaptés à la contention des vaches, a optimisé la surface de cet espace, et autorisé l'installation d'un poste de traite supplémentaire sur chacun des 2 quais. La vitesse de traite s'en est donc vue accélérée.

**Impact sur le travail**

Le but principal recherché par cette modification de la salle de traite était une réduction de la pénibilité du travail. En effet, les tâches effectuées lors de la traite sont désormais moins physiques et moins stressantes.

Un autre impact du projet sur le travail s'est traduit par un gain de temps de traite. Ce gain est difficile à évaluer par l'éleveur mais selon lui tangible, puisque les matinées sont moins chargées : il y a moins de distance à parcourir, moins d'escaliers à franchir, et 2 postes de traite supplémentaire.

### **Difficultés rencontrées**

La seule difficulté rencontrée l'a été au cours des travaux, notamment de maçonnerie, qui ont obligé à condamner un quai de traite pendant que les ouvriers intervenaient sur l'autre.

Pour limiter ces difficultés, les exploitants ont engagé les travaux durant la période de tarissement (l'été), quand la salle de traite est moins sollicitée.

### **Autres avantages**

Posséder une salle de traite fonctionnelle permet aux éleveurs d'être plus « remplaçables ». Leur salarié et toute personne susceptible de participer à la traite bénéficient des progrès réalisés et peuvent évoluer dans un cadre respectueux du confort du travailleur.

La suppression du pont a libéré un espace non négligeable qui autorise une meilleure circulation et diminue l'impression d'enfermement dans la fosse de traite.

Une salle de traite bien équipée et confortable est un facteur favorable à l'exploitation pour supporter une éventuelle augmentation de quota, lors d'une attribution ou d'une reprise d'exploitation...

## **Aspects économiques**

Les travaux ont été réalisés par un maçon et un installateur de matériel de traite. Ils ont consisté à :

- Rationaliser les opérations de traite :
  - casser le pont permettant aux vaches traites sur le quai extérieur de rejoindre le couloir de retour.
  - couler une chape de béton afin de rehausser le quai de traite, changer les tubes de contention sur les quais, mettre en place 2 escaliers équipés de rampes pour accéder aux quais.
  - s'équiper d'un système de nettoyage haute pression.
  - installer un poste supplémentaire de traite sur chaque quai.
- Faciliter la manipulation des animaux :
  - installer un système de commande pneumatique d'ouverture et de fermeture des portes du quai.
  - installer des barrières dans l'aire d'attente
  - construire un second couloir de retour
  - installer des barrières pour orienter les vaches de ce 2<sup>nd</sup> couloir vers l'aire d'exercice
  - installer des cornadis porte-seaux pour les veaux

Le coût global des travaux et aménagements, intégralement réalisés par des entrepreneurs, s'élève à 18 000 €, postes de traite et main d'œuvre compris.

La MSA est intervenue en attribuant une aide de 1500 €. L'AGEFIPH a, quant à elle, accordé une subvention de 7900 € pour soutenir le projet.

NB : il faut savoir que la MSA, comme dans ce cas, peut intervenir sur certains projets destinés à améliorer la sécurité au travail et la prévention des risques professionnels.

## **Autres aspects**

### ***Durabilité***

Il semble important d'insister sur le fait que la salle de traite est utilisée 2 fois par jour par les éleveurs, et que des conditions de travail confortables dans ce local ont des effets favorables à moyen et long terme sur le physique et sur le moral des exploitants.

Ce type de réflexion ne doit donc pas concerner que les éleveurs connaissant des problèmes physiques. Les aspects prévention et sécurité doivent être pris en compte dans les projets de construction ou de rénovation des salles de traite.

### ***Pour aller plus loin...***

Toutes les autres solutions qui ont pour finalité une réduction de la pénibilité des tâches quotidiennes accomplies par les éleveurs sont compatibles (alimentation automatique des veaux...).

### ***Technicité, facilité de mise en oeuvre***

Dans cet exemple, c'est une situation de crise qui a précipité la révision des conditions de travail à la traite, mais précisons que la réflexion peut être menée par tous les éleveurs qui souhaitent progresser dans ce domaine.

Il semble que l'intervention d'un œil extérieur (ici des techniciens de la MSA et de la Maison de l'Élevage), idéalement des spécialistes de la question que sont les ergonomes apporte un plus. En effet, on dit souvent qu'il est difficile d'avoir un regard avisé sur ses activités quotidiennes quand on a « la tête dans le guidon ».

## **Pour en savoir plus**

Contactez le Service Prévention de la MSA et l'EDE de votre département